

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-:-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-:-

DECRET N°72-314 du 22 novembre 1972

portant nomination de Mr Souradjou  
IBRAHIM, Administrateur, en qualité  
de Directeur des Etudes et du Plan.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;  
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°286/FR/MFAEP du 30 août 1967, portant création et organisation de la Direction Générale du Plan ;  
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Mr Souradjou IBRAHIM, Administrateur, est nommé Directeur des Etudes et du Plan.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 22 novembre 1972

par le Président de la  
République, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et de  
l'Economie,

  
Intendant Militaire Thomas LAHANI

Ampliations : PR 10 - CS 6 - MEF 6  
DEP 6 - Ministères 10 - Intéres. 1  
SGG 4 - DB-CF-DC-Solde-IGF-IAA 6  
Trésor 4 - DI 8 - DGAJL-Dtion St.4  
DCCT-CNI-Gde Chanc. 3 - DFP +  
s/dtions 6 - JORD 1.